

Communiqué de presse du 19 janvier 2022

## Rapport HCAAM : le CTIP réitère son appel à un dialogue constructif

**Le CTIP conteste le fond du rapport et dénonce l'absence de prise en compte de ses positions. Les partenaires sociaux membres du conseil d'administration du CTIP réitèrent leur appel à un dialogue constructif sur la bonne articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaire. Ils rappellent leur attachement au HCAAM, qui permet une réflexion collective autour des enjeux de la protection sociale de demain.**

Alors que le HCAAM vient de publier son rapport final sur l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaire, le CTIP tient à rappeler son attachement aux valeurs de collégialité et de transparence qui, au sein de cette instance, participent au bon déroulement des débats et à la qualité des échanges. C'est la raison pour laquelle, le CTIP regrette les dysfonctionnements qui ont entaché ses travaux, parmi lesquels la non prise en compte des contributions et/ou positions des membres et les fuites à plusieurs reprises des documents de travail dans la presse.

Le CTIP tient à réaffirmer son opposition à l'ensemble des scénarios qui participent à affaiblir la gouvernance, et par là même, le rôle des partenaires sociaux dans la définition des couvertures de protection sociale complémentaire des salariés. Ces scénarios reviennent également à nier l'utilité et l'efficacité de la couverture complémentaire santé collective dans le secteur privé, qui permet pourtant une amélioration de l'accès aux soins des salariés et de leurs familles. Or, c'est bien ce modèle reposant sur le contrat collectif qui a été retenu dans le cadre de la réforme de la protection sociale des fonctionnaires.

Les partenaires sociaux membres du conseil d'administration du CTIP réaffirment leur attachement au modèle de protection sociale français, dont l'efficacité repose sur une bonne articulation entre l'assurance maladie obligatoire et complémentaire. Ils réitèrent leur appel à l'instauration d'une démarche collaborative et partenariale entre tous les acteurs de notre système de santé pour répondre aux enjeux actuels et à venir.

---

- **A propos du CTIP**

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le contrat collectif. Elles couvrent 13 millions de salariés, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

**Contact presse** : Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : [clerc@ctip.asso.fr](mailto:clerc@ctip.asso.fr) / [www.ctip.asso.fr](http://www.ctip.asso.fr)